

Offre HARMONIE SANTÉ PARTENAIRES

(nom de votre garantie santé à rappeler lors de vos contacts avec nos services)

Cotisations mensuelles 2020 RÉGIME GÉNÉRAL

Âge tarifaire	niveau 1	niveau 2	niveau 3
Enfant *	19,31 €	28,61 €	31,46 €
19	19,31 €	28,61 €	31,46 €
20	19,85 €	29,22 €	32,01 €
21	20,35 €	29,81 €	32,73 €
22	20,87 €	30,35 €	33,47 €
23	21,42 €	30,92 €	34,15 €
24	21,90 €	31,48 €	34,86 €
25	22,42 €	32,04 €	35,58 €
26	22,96 €	32,86 €	36,48 €
27	23,54 €	33,67 €	37,34 €
28	24,07 €	34,46 €	38,22 €
29	24,66 €	35,25 €	39,08 €
30	25,22 €	36,07 €	39,97 €
31	25,80 €	36,92 €	40,85 €
32	26,34 €	37,77 €	41,76 €
33	26,88 €	38,63 €	42,65 €
34	27,46 €	39,46 €	43,55 €
35	28,01 €	40,32 €	44,44 €
36	28,70 €	41,28 €	45,53 €
37	29,38 €	42,23 €	46,62 €
38	30,09 €	43,16 €	47,71 €
39	30,77 €	44,13 €	48,80 €
40	31,47 €	45,06 €	49,91 €
41	32,27 €	46,11 €	51,15 €
42	33,03 €	47,18 €	52,38 €
43	33,80 €	48,25 €	53,57 €
44	34,58 €	49,29 €	54,82 €
45	35,34 €	50,38 €	56,05 €
46	36,22 €	51,54 €	57,42 €
47	37,09 €	52,73 €	58,80 €
48	37,97 €	53,94 €	60,18 €
49	38,81 €	55,11 €	61,56 €
50	39,69 €	56,29 €	62,95 €
51	40,68 €	57,62 €	64,48 €
52	41,66 €	58,95 €	66,02 €
53	42,62 €	60,27 €	67,57 €
54	43,61 €	61,60 €	69,15 €
55	44,61 €	62,95 €	70,68 €
56	45,68 €	64,40 €	72,39 €
57	46,78 €	65,89 €	74,16 €
58	47,90 €	67,35 €	75,90 €
59	49,01 €	68,85 €	77,64 €
60	50,08 €	70,34 €	79,39 €
61	51,54 €	72,30 €	81,72 €
62	53,00 €	74,27 €	83,98 €
63	54,50 €	76,25 €	86,35 €
64	55,92 €	78,23 €	88,65 €
65	57,41 €	80,20 €	90,95 €
66	58,82 €	82,10 €	93,16 €
67	60,24 €	83,96 €	95,43 €
68	61,64 €	85,86 €	97,63 €
69	63,06 €	87,76 €	99,88 €
70	64,48 €	89,65 €	102,12 €
71	66,14 €	91,82 €	104,50 €
72	67,80 €	94,03 €	106,89 €
73	69,49 €	96,22 €	109,26 €
74	71,16 €	98,39 €	111,64 €
75 et +	72,83 €	100,59 €	114,02 €

* Bénéficiaire d'une cotisation enfant, les enfants à charge, reconnus comme tels selon la législation de la Sécurité sociale, et jusqu'au 31 décembre de leur 28^{ème} anniversaire s'ils sont étudiants, apprentis, intérimaires, à la recherche d'un emploi, en contrat à durée déterminée ou contrat d'insertion professionnelle ; en situation de handicap ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% reconnu par le régime d'Assurance Maladie Obligatoire français. Gratuité à partir du troisième enfant.

Comment calculer votre cotisation ?

ANNÉE DE L'ADHÉSION - VOTRE ANNÉE DE NAISSANCE - 1

Exemple : vous avez choisi la garantie niveau 2



Vous êtes né en 1974, votre âge tarifaire est 45 ans
(2020 - 1974 - 1 = 45 ans)
= 50,38 €

Votre conjoint est né en 1976, son âge tarifaire est 43 ans
(2020 - 1976 - 1 = 43 ans)
= 48,25 €

Enfant à charge de moins de 28 ans*
= 28,61 €

Votre cotisation mensuelle 2020 sera donc calculée sur la base de la garantie niveau 2, tarifs base 45 ans, 43 ans et un enfant à charge de - de 28 ans soit :

50,38 € + 48,25 € + 28,61 € = 127,24 €



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**

AVANÇONS collectif



Des soins de qualité et un coût maîtrisé

OPTIQUE

PRÈS DE 5 200 CENTRES D'OPTIQUE PARTENAIRES.

- › Jusqu'à 40 % de réduction sur le prix des verres.
- › 20 % de réduction minimum sur le prix des montures (hors certaines montures griffées).
- › Jusqu'à 30 % de réduction sur le prix des lentilles.

DENTAIRE

PLUS DE 3 300 CHIRURGIENS-DENTISTES ET ORTHODONTISTES PARTENAIRES.

- › Accès amélioré pour de nombreux soins dentaires : prothèses, orthodontie, implantologie et parodontologie.
- › Prévention bucco-dentaire renforcée.
- › Honoraires plafonnés sur plus de 500 actes, selon les départements.
- › 10 ans de garantie pour les couronnes, selon les conditions de la charte qualité.

AUDIOLOGIE

PRÈS DE 3 500 CENTRES D'AUDIOPROTHÈSE PARTENAIRES.

- › Au moins 15 % de réduction sur le prix d'un appareillage complet, prêt à l'emploi.
- › Garantie panne étendue à 4 ans au lieu de 2 ans.
- › Accompagnement personnalisé pendant toute la durée de vie de l'équipement.
- › Les parents de l'adhérent bénéficient des mêmes avantages (ascendants directs).

OSTÉOPATHIE

PRÈS DE 450 OSTÉOPATHES PARTENAIRES.

- › Accéder à des ostéopathes sélectionnés pour leur pratique professionnelle et à des conditions tarifaires maîtrisées.
- › Trouver l'ostéopathe qui répond au mieux aux besoins avec toutes les sous spécialités représentées (kinésithérapeutes, médecins, sages-femmes...).



relation.partenaire@groupe-vyv.fr
www.protection-sociale-entreprise.fr



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

Kalixia, Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 877 200 €
Siège social : 122 rue de Javel - 75015 Paris - 509 626 552 RCS Paris.



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57.
Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

Voluprint - 11/19 - © Freepik - Document commercial